

- Commune de MÉRIGNAC -

« Aéroport: Déviation de l'avenue Marcel Dassault (mail ouest)» Création d'une voie nouvelle comprenant la déviation de l'avenue Marcel Dassault et ouverture à l'urbanisation de terrains à vocation économique-

Notice explicative

*** Contexte réglementaire**

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels des compétences de leurs communes membres ont été transférées, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros (article R.300-1 du Code de l'Urbanisme).

Le projet d'aménagement de voirie du mail forestier à Mérignac est concerné par ces dispositions.

Il convient dans ce cas que la Communauté Urbaine de Bordeaux organise une concertation publique. Celle-ci a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement des études de d'aménagement de la voie concernée, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers, associations et riverains, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du projet.

Cette concertation s'effectuera après publicité par voie de presse.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés à la mairie de Mérignac, ainsi qu'à la direction territoriale ouest de la communauté urbaine de Bordeaux où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.lacub.fr> rubrique projet locaux, la commune /projet.

*** Objectifs de l'opération**

Dans le cadre du contrat de co-développement conclu avec la commune de Mérignac (opération «Aéroparc- Déviation de l'avenue Marcel Dassault (mail ouest)») l'objectif poursuivi par la Communauté urbaine de Bordeaux est la réalisation d'une voie nouvelle, comprenant la déviation de l'avenue Marcel DASSAULT, assurant une liaison entre le giratoire des girondins à l'ouest et le chemin du vert castel à l'est de ladite voie. Cette opération permettra une amélioration des conditions de déplacement sur un secteur qui connaît de fréquentes saturations de trafics et d'augmenter le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes par la création de cheminements doux séparés de la chaussée par un espace végétalisé et arboré ; et d'ouvrir à l'urbanisation le foncier disponible pour le développement économique.

*** Modalités**

Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la municipalité de Mérignac qui en assurera l'organisation et l'animation sur son territoire.